



Bourse aux plantons

Madame, Monsieur,

Comme annoncé dans notre circulaire du mois de février dernier, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la bourse aux plantons qui aura lieu le :

Samedi 27 avril 2024 de 8h30 à 12h,

au chemin du Maréchat, parcelles n° 300 et 301

Vous trouverez ci-joint un flyer de présentation qui fera office de ticket de participation lors de votre visite.

A cette occasion, vous pourrez bénéficier des conseils avisés de nos jardiniers qui seront à votre disposition pour répondre à vos questions, notamment :

- ✓ d'un atelier paillage, où vous pourrez apprendre les meilleures pratiques pour enrichir votre sol et conserver l'humidité, favorisant ainsi la croissance de vos plantes ;
- ✓ de recommandations de compagnonnage pour vos plantes potagères ;
- ✓ de conseils sur les bons gestes à adopter pour limiter les ravageurs communs.

Economie de l'eau

Nous profitons de ce courrier pour vous sensibiliser toutes et tous à l'importance d'une utilisation parcimonieuse de l'eau. L'ensemble des locataires se doivent d'économiser cette précieuse ressource. Nous vous invitons à récupérer les eaux de pluie à des fins d'arrosage lorsque cela est possible et de privilégier des cultures peu gourmandes en eau dans vos plantations.

Le remplissage de piscine, bassin d'agrément ainsi que tout lavage conséquent sont à bannir pour des raisons environnementales.

Suite à la remise en eau pour la saison 2024, de nombreux locataires n'ont pas respecté les consignes données dans la circulaire de printemps, notamment en ce qui concerne la fermeture des robinetteries. Les premières économies commencent déjà par le respect des consignes.

Chaque petit geste contribue à une amélioration écologique et financière de la situation.

Gestion des déchets

Pour mémoire, les locataires sont tenus d'éliminer leurs déchets dans les filières appropriées. Nous tenons à rappeler qu'il est strictement interdit de procéder à l'incinération de déchets en plein air. Tous les locataires bénéficient de sacs taxés pour une bonne gestion de leurs déchets. De plus, trois bennes à verre sont mises à disposition des locataires.



Mobilité, environnement et infrastructures

Rue de l'Ancien-Stand 4
Case postale 355
CH-1401 Yverdon-les-Bains

WC

Nous tenons à rappeler que l'installation de WC privés sur les parcelles est formellement interdite. Des WC publics sont à disposition de toutes et tous à l'entrée du chemin des Maréchats ainsi qu'à l'entrée du chemin du Pré Français.

Plantes invasives

Cette année, nous souhaitons vous rendre attentif quant à la problématique des plantes invasives. Ces plantes interdites à la vente se retrouvent souvent dans nos jardins et peuvent prendre le dessus sur les plantes sauvages, importantes pour la biodiversité.

Savoir les reconnaître, les arracher et les éliminer correctement est à la portée de toutes et tous et peut faire la différence. [Retrouvez les plantes invasives les plus susceptibles d'apparaître aux plantages et les bons gestes à adopter en annexe de ce courrier.](#) La liste exhaustive des plantes envahissantes et potentiellement envahissantes de Suisse est disponible sur le site internet d'info flora.

Pour rappel, la Commune d'Yverdon-les-Bains propose des subventions pour arracher les plantes invasives et organise régulièrement un troc où vous pouvez déposer vos invasives et repartir avec des nouveaux plants indigènes. Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la Ville.

Ravageurs

Les campagnols et les courtilières sont les ravageurs les plus problématiques dans nos parcelles, notamment car aucun moyen de lutte directe n'est réellement efficace. La mobilisation de la biodiversité, et surtout les prédateurs, est un moyen indirect et préventif intéressant de diminuer la charge des ravageurs, en participant à recréer des conditions environnementales équilibrées.

En effet, les ravageurs, quels qu'ils soient, apparaissent principalement lorsqu'ils sont favorisés, au détriment des autres espèces. En offrant des espaces favorables comme des tas de branches, de pierres, de feuilles, des haies champêtres et des marres, en diversifiant vos cultures (notamment par l'ajout de plantes compagnes) et en préservant votre sol (en adoptant des pratiques de régénération), votre parcelle potagère deviendra un réel écosystème et diminuera en attractivité pour les espèces indésirables.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures ainsi qu'une très belle saison 2024.

Le Directeur

Sandro Rosselet

Le Responsable Environnement

Antoine Sauser

Plantes invasives

Les néophytes invasives sont des plantes arrivées sur notre territoire après 1500, qui ont le pouvoir de causer des dommages environnementaux et économiques, ainsi que des problèmes de santé.

Pour lutter efficacement contre ces plantes, il s'agit d'**arracher les jeunes plants**, en retirant soigneusement les racines. Il n'est pas toujours possible de les identifier avant la floraison, ou avant la production de fruit/graines, dans ce cas, il est recommandé de couper en premier les parties en graines, en évitant particulièrement de les disperser au sol, puis d'éliminer le reste de la plante.

Toutes les parties de la plante doivent être évacuées dans des sacs poubelles taxés, pour être incinérés. Il est important de **ne pas laisser les fleurs au sol**, puisque certaines plantes sont capables de produire des graines même lorsque les fleurs ne sont plus attachées à la plante mère, ou de mettre au compost, puisque certaines plantes se régénèrent à partir de fragments. Enfin, **on évite de laisser le sol à nu**, que ce soit en replantant rapidement des plantes indigènes ou en conservant les plantes alentours.

Les plantes ornementales et/ou vivaces invasives déjà en place peuvent être tolérées si certaines précautions sont prises :







- Limiter la propagation des racines pour éviter une multiplication des plants en installant des stop-racines ou en retirant les plantes pour les cultiver en pot ;
- Vérifier que les plants ne se trouvent pas à proximité d'une zone naturelle ou d'un cours d'eau où elle pourrait facilement se propager ;
- Tailler les branches à fleurs avant la production de graines en fin de floraison et éliminer correctement les déchets verts.

Dans le cas des plantes potagères invasives ou potentiellement envahissantes, veillez à récolter l'entier des fruits et à limiter la propagation des racines à votre parcelle.

Exemples :



Liste des plantes invasives communes à Yverdon-les-Bains et les recommandations liées :

Plantes invasives	Confusion possible avec plantes indigènes
<p style="text-align: center;">Ambroisie</p>  <p>Floraison : juillet à octobre</p> <p>Arracher les pousses 2x par an, en mai et en juillet</p> <p>Danger pour la santé, porter lunettes de protection, gants et masque</p>	<p style="text-align: center;">Armoise vulgaire</p>  <ul style="list-style-type: none"> - Grandes feuilles, larges et moins découpées, avec aspect argenté ou grisâtre - Tige dure et foncées, parfois poilue (ambroisie = tige rougeâtre) - Fleurs jaunes pâles à verdâtres en épis en <u>dessous</u> des branches
<p style="text-align: center;">Bunias d'Orient</p>  <p>Floraison : mai à octobre</p> <p>Arracher les pousses 2x par an, en avril- mai et en juin</p> <p>Odeur désagréable, touffe de feuilles linéaires, jusqu'à environ 1m de hauteur</p>	<p style="text-align: center;">Herbe de Sainte-Barbe</p>  <ul style="list-style-type: none"> - Feuilles plus découpées - Fleurs identiques, difficilement différentiables - Généralement plus petite et moins fournies que le Bunias d'Orient
<p style="text-align: center;">Vergerette annuelle</p>  <p>Floraison : mai à octobre</p> <p>Arracher systématiquement, avec la racine, dès la reconnaissance</p> <p>Pouvoir allergène pour la peau, mettre des gants</p>	<p style="text-align: center;">Vergerette âcre</p>  <ul style="list-style-type: none"> - Plus grande, peu atteindre 60cm à 1m (vergerette annuelle = 20 à 40cm) - Fleurs plus grandes et plus voyantes - Feuilles dentelées - Sols naturels et peu perturbés

Séneçon du Cap



Floraison :
mai à décembre

Arracher les plantes
avec les racines 4x
par an en juin, en
août, en septembre
et en novembre

**Pouvoir irritant pour
les voies
respiratoires, mettre
un masque**

© K. Lauber - Flora Helvetica - Haupt Verlag

Séneçon aquatique



- Feuilles plus larges
et arrondies,
parfois en forme
de cœur
- Tige plus ramifiée
(tiges secondaires)
de moins d'1m
- Plus grosses fleurs
et moins
nombreuses par
tige que pour le
séneçon du Cap

Solidages américains



Floraison :
juillet à octobre

Arracher avec
l'ensemble des
rhizomes 2x par an,
en mai/juin et août

**Pouvoir irritant pour
les voies
respiratoires, mettre
un masque**

Inules indigènes



- Feuillage plus
large et arrondi,
parfois
légèrement
dentelées
- Fleurs en formes
de marguerites,
contrairement
aux grappes des
solidages
- Moins hautes et
plus claires

Armoise des frères Verlot



Floraison :
juillet à octobre

Arracher deux fois
par an, en mai et en
juillet

**Fort pouvoir
allergène et irritant,
porter lunettes de
protection, gants et
masque**

Armoise des Champs



- Feuilles plus
découpées et
robustes, texture
plutôt rugueuse
- Plus grande et
robuste, elle
atteint une taille
entre 60cm et
1,5m
- Tiges dressées et
ramifiées